



Association de Sauvegarde du Fort de Villiers
8, rue de la Butte Verte
93160 NOISY LE GRAND
<http://www.asfv.eu>

DE L'HISTOIRE MILITAIRE À L'HISTOIRE URBAINE, QUEL AVENIR POUR LE FORT DE VILLIERS ?

NOISY-LE-GRAND, SEINE SAINT-DENIS
1878-1880



DOSSIER DE PRESSE





De l'histoire militaire à l'histoire urbaine, quel avenir pour le Fort de Villiers 1870-1880 ?
Noisy-le-Grand (93) - Dossier de presse



Dossier de Presse

Fiches

*

- 1 - L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV), 1 p.
- 2 - Les fortifications de Paris. Les forts de la deuxième ceinture d'Ile de France pour défendre Paris, 1 p.
- 3 - Le Fort de Villiers. Histoire locale, situation actuelle, 3 p.
- 4 - De l'histoire militaire à l'histoire urbaine, quel devenir pour le fort de Villiers ?, 1 p.
- 5 - Le Général Séré de Rivières. Bibliographie, 1 p.
- 6 – Glossaire, 1 p.
- 7 - Plan du Fort de Villiers commenté, 1 p.





L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers (ASFV)



Déclarée à la sous-préfecture du Raincy (93), le 26 mars 2008, l'**Association de Sauvegarde du Fort De Villiers (ASFV)** a pour but de promouvoir toutes actions de nature à faire mieux connaître le fort, à l'appui des documents d'archives historiques, photographiques et le projet de favoriser sa conservation et sa mise en valeur. Elle est membre de la Fédération Patrimoine Environnement (ex FNASSEM - Association regroupant les associations loi 1901 qui consacrent leurs activités sur l'ensemble du territoire français à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine bâti ou des paysages) et de la Société Historique de Villiers-sur-Marne et de la Brie française.

L'absence d'information sur l'existence et l'incertitude quant à son devenir ont fait naître l'ASFV qui rassemble à ce jour des noiséen(ne)s et d'autres personnes intéressées par l'architecture et le patrimoine militaire.

Soustraire le fort de l'anonymat : le premier objectif de l'ASFV, dès sa création, a été de faire connaître l'existence du fort à l'aide de son site Internet et auprès d'un public sensibilisé à ce patrimoine. La presse locale a manifesté un réel intérêt, tels les articles du Parisien du 8 août et du 14 octobre 2008. **Sensible à l'appel de l'ASFV, le groupe d'études du patrimoine architectural du Sénat lui a signifié, par la plume de Jacques Legendre, Sénateur du Nord, son attention particulière** à la veille des Journées juridiques du patrimoine de septembre 2009.

Désormais en zone fortement urbanisée¹, sa reconversion est possible, à l'instar d'autres forts remarquablement valorisés, tels Seclin et Leveau (Nord). **A Noisy-le-Grand, ce patrimoine revêt une signification particulière en raison même du fait que le fort de Villiers avait été édifié en 1878 dans le but de protéger la Capitale..**

L'ASFV a le souhait d'être un partenaire efficace pour la préservation du fort dans ses caractéristiques actuelles mais aussi pour sa reconversion pour le meilleur usage des noiséens, des communes environnantes et au-delà, avec la préoccupation de tout gestionnaire soucieux des deniers publics.

Président : Patrick COTTE
Secrétaire : Michèle CLAVEAU
Trésorière : Rose BIHOUEE

Adresse postale :
ASFV
C/O P. Cotte
8, rue de La Butte Verte
93160 NOISY LE GRAND

Tel. 01 43 04 68 82
Mél : president@asfv.eu
Site internet : www.asfv.eu

¹ Cf. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la région Ile de France (IAURIF). **Note rapide sur le Patrimoine**. N° 3, août 2000.



Les fortifications de Paris. Les forts de la deuxième ceinture d'Ile de France pour défendre Paris

Juillet 1870. La guerre est déclarée entre la France et l'Allemagne. En quelques semaines, les troupes de Bismarck déferlent sur Paris. Les armées de l'Empire capitulent et Napoléon III est fait prisonnier à Sedan (département des Ardennes). **L'armistice, signé en janvier 1871 aboutit à l'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'Empire allemand. Le Premier Ministre, Adolphe Thiers, décide de faire ériger une ceinture fortifiée autour de Paris dans un projet global de fortification² mis en oeuvre par le Général Séré-de-Rivières, alors Directeur du Génie. De 1874 à 1881, 18 forts – dont le fort de Villiers - 34 batteries de défense et 5 redoutes seront édifiés autour de Paris.**

Les progrès spectaculaires de l'artillerie nécessitent l'emploi de nouveaux matériaux (acier, béton) pour ces nouvelles fortifications. Les ouvrages fortifiés ne peuvent résister aux canons et obus issus des progrès de la sidérurgie et de la chimie.

La défense de Paris s'est trouvée renforcée dans sa partie Est par le Fort de Villiers situé sur la commune de Noisy-le-Grand (1878-1880), le Fort de Champigny (1878-1880), le Fort de Sucy-en-Brie (1879-1881).

Les groupes de forts, construits entre 1874 et 1882 sont répartis en trois secteurs et sont situés à environ 10 kilomètres de la capitale. On trouve au nord : Cormeilles, Montlignon, Domont, Montmorency, Écouen, la Butte- Pinçon et Stains. A l'Est, les forts de Vaujours, Chelles, Villiers, Champigny, Sucy, et Villeneuve-Saint- Georges. Le secteur sud-ouest compte les ouvrages de Palaiseau, Villeras, Haut-Buc, Saint-Cyr, et du Trou d'Enfer. Ces principaux ouvrages sont de remarquables témoins de l'architecture **L'ensemble des forts et ouvrages militaires extérieurs à Paris constitue un patrimoine quasiment oublié.**

Le dispositif comportait aussi ces forts en limite de Paris : la forteresse du Mont Valérien, les forts de la Briche, de l'Est, d'Aubervilliers, de Romainville, de Noisy-le- Sec, de Rosny, de Nogent, les Forts de Vincennes, de Charenton, d'Ivry, de Bicêtre, de Montrouge, de Vanves et d'Issy.

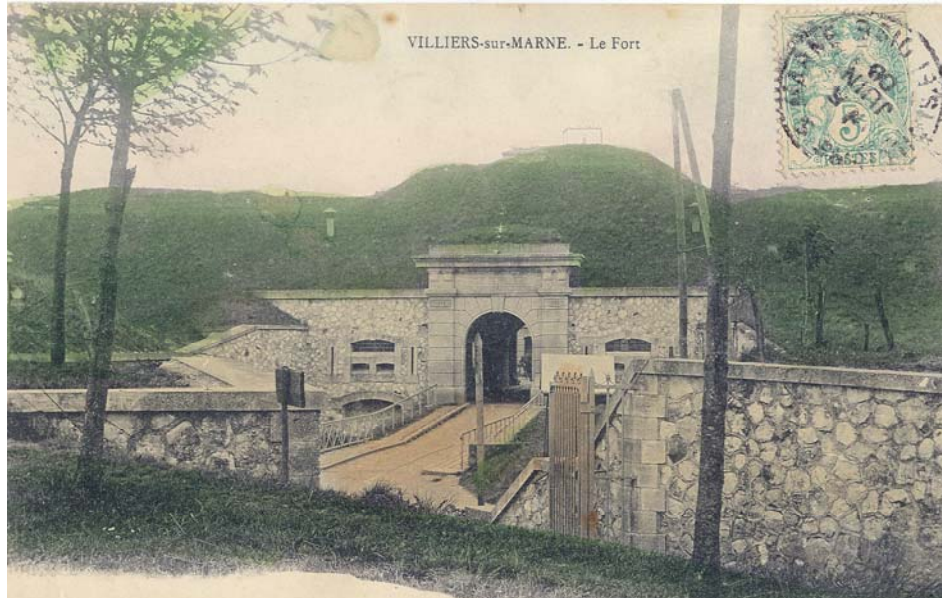
Cette ligne de forts a peu servi puisque les progrès de l'artillerie ont rendu caduque la défense du territoire par les places fortes. Tout avait été prévu : pont-levis, fossés, souterrains, portes blindées, récupération et stockage de l'eau de pluie. Mais l'invention de l'obus-torpille à mélinite a rendu obsolète les fortifications en pierre. L'apparition de l'arme atomique à la fin de la Seconde Guerre mondiale marque le déclin de la fortification.

Les forts d'Ile de France ont souvent été partie prenante dans les changements de régime, les insurrections, les actes de répression ou de résistance qui ont marqués la fin du XIX et le début du XXème siècle.

Propriété de plusieurs opérateurs publics, **certains de ces forts subsistent, souvent très dégradés et parfois à l'abandon. Quelques uns bénéficient pourtant d'initiatives remarquables de restauration, tel le fort de Sucy-en-Brie (94) ou le fort de Cormeilles (95), propriété de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France qui en a confié la gestion à l'Association des « Amis du Fort de Cormeilles ».** Ces associations se sont données pour objectif de sauvegarder et restaurer les sites. L'installation d'ateliers d'artistes et des tournages cinématographiques permet de les faire vivre. Des visites sont organisées le premier dimanche de chaque mois et à l'occasion de certains événements comme les journées du patrimoine.

² Loi du 27 mars 1874 relative à la construction de nouveaux forts à construire autour de Paris.

Le fort de Villiers. L'histoire locale



Le fort de Villiers s'inscrit dans la deuxième ceinture des forts d'Ile de France sensée protéger la capitale de l'ennemi prussien suite à la défaite de 1870. L'Assemblée Nationale, dans sa séance du 21 mars 1874, le prévoyait comme « tête de pont de la Marne » : « pour cela on devra occuper, probablement entre Noisy-le-Grand et Villiers, une position formant tête de pont, et couvrant à la fois les débouchés des ponts de Brie, de Nogent, de Joinville et de Champigny. L'ouvrage construit sur ce point protégera de la manière la plus efficace les abords du fort de Nogent, et se reliera à la ligne Chelles-Vaujours »³. Le fort, construit sur les hauteurs des berges de la Marne, devait empêcher l'ennemi de s'y établir.

Les forts portaient le nom de la position qu'ils défendaient. Bien que dit « de Villiers », le fort a été construit sur la commune de Noisy-le-Grand en 1878 et achevé en 1880, conformément à la loi du 27 mars 1874 et au décret du 31 décembre 1877.

Le 19 avril 1879, le Conseil Municipal ayant à se prononcer sur le classement comme chemin vicinal la voie construite par le Génie militaire, considéra que ce classement imposait de nouvelles charges à la commune qui avait déjà « bien de la peine » à subvenir avec ses ressources ordinaires à l'entretien des voies déjà classées. En outre, 148 habitants de Noisy s'y étant opposés, il renonça définitivement à ce classement.

Le 27 juillet 1881, le Maire fut autorisé par le Conseil Municipal réuni en session extraordinaire, à procéder à l'échange de chemins entre l'Etat et la commune pour la construction du fort de Villiers. Considérant que les propositions faites par le Chef du Bataillon du Génie chargé de la construction du fort étaient avantageuses pour la commune et qu'elles sauvegardaient tous les intérêts, elle céda en toute propriété à l'Etat l'ancien chemin de Villiers à Champs compris dans le terrain militaire du fort d'une longueur de 472 mètres. En échange, elle reçut en toute propriété le nouveau chemin à la gorge du fort, ayant 545 mètres de longueur et en jouissance seulement, le chemin de cinq mètres de largeur contournant le terrain militaire du fort au sud-est sur 625 mètres. Elle céda à l'Etat l'usufruit du chemin de Villiers à Champs depuis la limite de la commune jusque et y compris le débouché du fort, soit 220 mètres de longueur et 18 mètres de largeur. Les habitants en conservaient l'usage et le libre accès, l'entretien étant à la charge de l'Etat.

³ Annales de l'Assemblée Nationale (1871-1942). Comptes-rendus des séances

Le plan de délimitation et le procès-verbal de bornage de la zone de servitudes et de polygone exceptionnel en date du 11 octobre 1882 ont été définitivement arrêtés et homologués par décret du 10 septembre 1883.

Propriété du Ministère de la Défense puis de l'établissement public d'aménagement EPAMARNE, celui-ci l'a cédé par acte notarié en date du 11 juillet 2001 à la **commune de Noisy-le-Grand** pour un million de francs. Une délibération en date du 27 juillet 2001 acte cette acquisition.

En 2008, l'espace formé dans ses limites actuelles par le Fort de Villiers couvre environ quatre hectares (7 hectares à l'origine) en bordure de l'autoroute A4 sur la commune de Noisy-le-Grand, quartier du Montfort, et en limite territoriale avec la commune de Villiers-sur-Marne, au sud de la Seine Saint-Denis. Des associations sportives y ont été hébergées jusqu'en décembre 2007. Depuis, son accès est interdit par arrêté municipal de péril à cause de l'état de la passerelle d'accès et des arbres morts ou instables depuis la tempête de 2000



Le fort de Villiers

Relié aux places de combat par des galeries souterraines, l'ensemble représente plusieurs centaines de mètres carrés de constructions. Constitué par des fossés, casemates, caponnières et glacis, la végétation exubérante en recouvre la plus grande partie alors que ses abords avaient été conçus pour une vue dégagée. Le Fort de Villiers a un passé historique moindre en tant que place défensive.

Quasiment invisible depuis la rue Paul Belmondo, recouvert d'une végétation non maîtrisée depuis plusieurs années et non prévue à l'origine car la vue était dégagée, le site est aujourd'hui bordé d'installations sportives (stade A. Mimoun) d'un lotissement pavillonnaire, d'immeubles R+4 et d'un terrain vague

Domaine privé de la ville de Noisy-le-Grand depuis sa cession par EPAMARNE, le fort est affecté en zone UBa dans le cadre du plan local d'urbanisme. Il est accessible en vingt minutes d'autobus, depuis le centre ville. **Le Fort de Villiers ne figure pas à l'inventaire des monuments inscrits. L'ASFV a demandé son inscription à l'inventaire.**

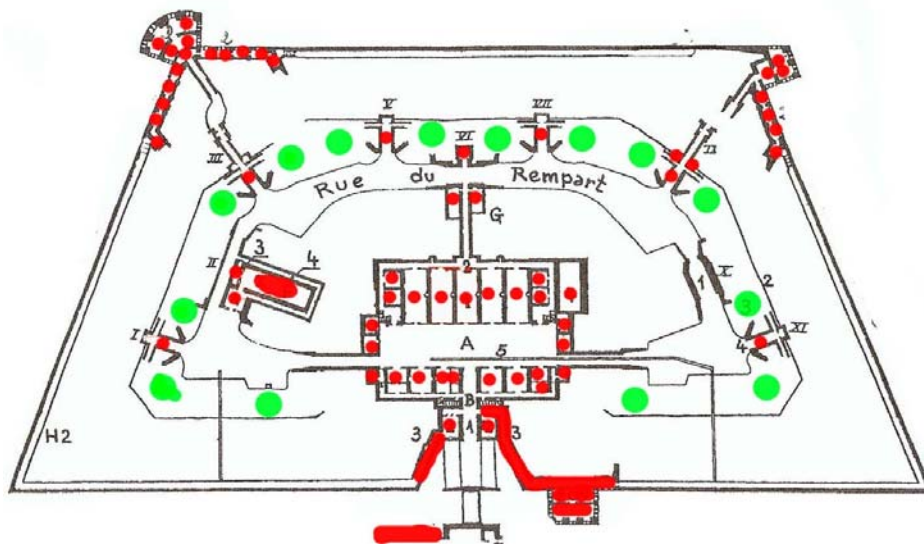


Figure 1 : Les locaux actuels utilisables (matérialisés en rouge) et les espaces extérieurs aménageables (matérialisés en vert)

Situation du fort de Villiers en Seine Saint-Denis

Dans le département très urbanisé de la Seine Saint-Denis, la surface consacrée aux forêts, parcs urbains, terres agricoles ou jardins, est équivalente à 8 m² / habitant. La surface boisée couvre 1 124 hectares :

- forêt régionale de Bondy (140 ha),
- parc forestier de la poudrerie de Sevran (115 ha)
- bois départementaux de la Tussion et des Sablons (27 ha)
- parcs urbains (La Courneuve et Le Sausset - 530 ha) : ces derniers jouent un rôle essentiel en matière d'accueil des populations.
- forêt privée du bois Saint-Martin (250 ha) à Noisy-le-Grand.



De l'histoire militaire à l'histoire urbaine, quel devenir pour le Fort de Villiers ?

Le fort de Villiers est une **composante de leur identité pour plusieurs générations de noiséens**. Désormais à l'abandon depuis que les associations qu'il hébergeait jusque décembre 2007, l'oubli est une des menaces qui pèsent sur son devenir. Or, ce sont les habitants et les élus qui sont les dépositaires et les premiers responsables du patrimoine.

94% d'entre-nous pensent que l'emploi est lié au développement du tourisme (Sondage des Vieilles Maisons Françaises) : **de nouvelles thématiques peuvent être inventées** – à l'instar des plages du débarquement de Normandie -, **de nouveaux circuits trouvés pour un public souvent jeune et curieux de l'histoire militaire, de nouvelles sources d'économie locale peuvent être créées, créant plusieurs emplois**⁴.

Rendre compatible la préservation et la valorisation économique dans une logique de développement durable : bien que l'ASFV ne sous-estime pas la difficulté de réalisation d'un tel projet, les outils juridiques existent : article 123-1-7 du code de l'urbanisme « *Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection* », la loi Paysage de 1993) et financiers (fonds européen FEDER, loi sur le mécénat de 2003). Et la gouvernance ne peut trouver sa première définition qu'au niveau des territoires de Noisy-le-Grand et de Villiers-sur-Marne, premières communes concernées par le Fort de Villiers.

L'Association de Sauvegarde du Fort de Villiers était présente au Colloque international sur la valorisation du patrimoine militaire qui s'est tenu à l'Université de Bretagne à Brest du 22 au 24 octobre 2008, réunissant des historiens, des militaires, des chefs de projets et des architectes européens en vue d'inventorier et de **donner à ce patrimoine oublié un véritable statut**. Le cas du fort de Villiers y était un des exemples abordés dans le cadre de l'intervention relative à la problématique du patrimoine militaire en milieu urbain.

Le fort de Villiers a sa place dans le patrimoine noiséen. Il est un témoin de l'histoire moderne et contemporaine, de la III^{ème} république. De plus, il représente l'évolution de l'architecture militaire, la transition entre l'architecture bastionnée et l'architecture enterrée.

Enfin, **« quand on se bat pour le patrimoine, on se bat aussi pour l'emploi qu'il génère »** (Alain de la Bretesche, Président des Journées juridiques du Patrimoine).

⁴ Un mémoire en ce sens a été rédigé par l'ASFV en août 2008 à l'attention du Député-Maire, M. Michel Pajon.

Le général Séré de Rivières (1815-1895)



Source bibliographique : Labayle E., Le Hallé G., Raymond-Adolphe Séré de Rivières. 1815-1895.

Successeur en droite ligne de Vauban, le **Général Séré de Rivières** est le père d'un système de fortification, les rideaux défensifs. Issu de l'école polytechnique, il connaît une carrière classique ponctuée par quelques campagnes, l'Algérie, l'Italie et la guerre de 1870. En 1874, il se voit confier la direction du service du génie.

Il aura réalisé jusque 1885, 196 forts- dont le Fort de Villiers -, 58 petits ouvrages et 278 batteries réparties sur les lieux vitaux français, après avoir adopté la conception de Montalembert. Jusqu'en 1914, 16 autres forts, deux redoutes, 114 ouvrages, 15 blockhaus et 7 fortins viennent s'ajouter à cet ensemble. ^(annexe 2)

La fin de sa carrière est marquée par un revirement de la pensée stratégique militaire française : la défensive est jugée désuète et les états-majors lui préfèrent l'offensive, moins coûteuse et non soumise à une réactualisation permanente compte tenu des progrès constants de l'artillerie, dont l'invention de l'obus-torpille à explosif brisant.

Etudes urbanisme et paysage sur le fort de Villiers

F. DOAT, A.FABRE. **Fort de Villiers, étude de réhabilitation**. Paris, Arago, 1973.- 1 dossier, 82 p.+ plans, phot. (pour le compte d'EPAMARNE)

B. LAPIERRE, C. ROSADONI. **Noisy-le-Grand, Quartier du Montfort : le Fort de Villiers, étude de synthèse**. Noisiel, EPAMARNE, 1987.- 35 p., phot., plans, tabl., carte
L'étude synthétise les différentes réflexions et études qui mettent en valeur les caractéristiques du Fort de Villiers à Noisy-le-Grand, révélant la forte potentialité d'utilisation du site.

Bernard CAVALIE. **Etude paysagère des potentialités du site du Fort de Villiers, commune de Noisy-le-Grand, ville nouvelle de Marne-la-Vallée, secteur du Montfort**. Noisiel, EPAMARNE, 1986.- 32 p., fig., phot.

A. GILLIOT. **Problèmes de l'aménagement du Fort de Villiers-sur-Marne**. Versailles, ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DU PAYSAGE, 1988, s.p.

Roger TITUS. **Commune de Noisy-le-Grand. Le Fort de Villiers. Etude de référence**, Noisiel, EPAMARNE, 1989

Ouvrage

Martin BARROS, Jean-François PERNOT (sous la direction scientifique de), **Les fortifications en Ile-de-France ; constitution d'une base de données sur les ouvrages fortifiés 1792-1944**. Paris : Association Vauban et Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile de France, 1993, 209 p., ill.



Glossaire

Extraits du glossaire de G. Folio, du Centre d'Etudes d'Histoire de la Défense (CEHD).

Batterie : emplacement aménagé pour recevoir un groupe de canons tirant dans une direction commune.

Béton : au XII^e siècle, le béton est déjà appelé « béton » dans la littérature. Bien avant existait déjà la « bouillasse », sorte de boue à laquelle on apportait des compléments sous forme de sable et de gravier. Le mot béton, tel que nous l'utilisons aujourd'hui, apparaît pour la première fois en 1535.

Caponnière : petit ouvrage massé de fortification, implanté au fond du fossé et adossé à l'escarpe, permettant le tir au fond des fossés et participant avec les tenailles à la protection de la base des courtines.

Casemate : souterrain voûté construit dans le corps d'un ouvrage, bastion, demi-lune, courtine ou rempart, où l'on pratique des ouvertures, appelées embrasures, pour tirer le canon à couvert; elles doivent être « à l'épreuve » (des bombes) ; le problème majeur était l'évacuation des fumées ; la poudre « Vieille », sans fumée ne date que de la fin du XIX^e siècle.

Caserne : grand corps de logis construit ordinairement le long d'une courtine, au pied du rempart d'une place pour y loger les soldats et les officiers de la garnison.

Contrescarpe : talus aussi vertical que possible bordant le fossé vers l'extérieur, souvent paré de maçonnerie.

Escarpe : parement d'une enceinte ou paroi d'un fossé du côté de la place

Fortification : ensemble des ouvrages destinés à assurer la défense d'une place forte ; action de pourvoir une place ou une cité d'ouvrages destinés à la protéger contre une armée ennemie en arrêtant, ou retardant sa progression.

Fossé : coupure, sèche ou remplie d'eau entourant la place et ses dehors.

Glacis : ensemble des terres disposées en plan faiblement incliné raccordant la crête du chemin couvert au niveau naturel du terrain; le glacis était gazonné et soigneusement entretenu.

Mélinite : explosif d'une puissance légèrement supérieure à celle du TNT. A remplacé la poudre noire

Redoute : petit fort construit en terre ou en maçonnerie.

